

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

Fiche du 6/10/2018, revision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: ADESILEX G19 FR /A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Colle epoxy-polyuréthane.

Usages déconseillés :

==

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

Mentions de Danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence:

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Special Provisions:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)
1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :
 \geq 5% - < 10% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

REACH No.: 01-2119456619-26-xxxx, Numéro Index: 603-074-00-8, CAS: 25068-38-6, EC: 500-033-5

- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
- ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

\geq 1% - < 2.5% 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane

REACH No.: 01-2119463471-41-0005, CAS: 933999-84-9, EC: 618-939-5

- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
- 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

\geq 0.49% - < 1% 4-nonylphénol, ramifié

REACH No.: 01-2119510715-45-XXXX, Numéro Index: 601-053-00-8, CAS: 84852-15-3, EC: 284-325-5

- ⚠ 3.7/2 Repr. 2 H361fd
- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

- ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.
- ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Substances SVHC:

0.508 % 4-nonylphénol, ramifié
REACH No.: 01-2119510715-45-XXXX, Numéro Index: 601-053-00-8, CAS: 84852-15-3,
EC: 284-325-5
Substance SVHC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.
Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed
En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX G19 FR /A

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. (see point 10.5)

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) - CAS: 25068-38-6

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane - CAS: 933999-84-9
Travailleur industriel: 2.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 4.9 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

4-nonylphénol, ramifié - CAS: 84852-15-3
Travailleur industriel: 0.5 map1 - Consommateur: 0.4 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1 map1 - Consommateur: 0.8 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 7.5 mg/kg - Consommateur: 3.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 15 mg/kg - Consommateur: 7.6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.4 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) - CAS: 25068-38-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane - CAS: 933999-84-9
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.0115 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.283 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 0.00115 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0283 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.223 mg/kg

4-nonylphénol, ramifié - CAS: 84852-15-3
Cible: Eau douce - valeur: 0.000614 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.000527 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.62 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.23 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

Lunettes de sécurité.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Use chemical resistant gloves classified under Standard EN374: Protective gloves against chemicals and micro-organisms. Examples of preferred glove barrier materials include: Butyl rubber. Ethyl vinyl alcohol laminate ("EVAL"). Nitrile/butadiene rubber ("nitrile" or "NBR"). Neoprene. Polyvinyl chloride ("PVC" or "vinyl"). When prolonged or frequently repeated contact may occur, a glove with a protection class of 6 (breakthrough time greater than 480 minutes according to EN 374) is recommended. When only brief contact is expected, a glove with a protection class of 1 or higher (breakthrough time greater than 10 minutes according to EN 374) is recommended. Glove thickness alone is not a good indicator of the level of protection a glove provides against a chemical substance as this level of protection is also highly dependent on the specific composition of the material that the glove is fabricated from.

The thickness of the glove must, depending on model and type of material, generally be more than 0.35 mm to offer sufficient protection for prolonged and frequent contact with the substance. As an exception to this general rule it is known that multilayer laminate gloves may offer prolonged protection at thicknesses less than 0.35 mm. Other glove materials with a thickness of less than 0.35 mm may offer sufficient protection when only brief contact is expected. NOTICE: The selection of a specific glove for a particular application and duration of use in a workplace should also take into account all relevant workplace factors such as, but not limited to: Other chemicals which may be handled, physical requirements (cut/puncture protection, dexterity, thermal protection), potential body reactions to glove materials, as well as the instructions/specifications provided by the glove supplier.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres ABEKP (EN 14387).

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: pâte
Couleur: beige

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX G19 FR /A

Odeur:	typique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	== °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Not determined
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	Not determined
Point éclair:	== °C
Vitesse d'évaporation :	Not determined
Pression de vapeur:	== kPa (23°C)
Densité relative:	1,65 g/cm ³ (23°C)
Densité des vapeurs:	Not determined
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans l'huile :	soluble
Viscosité:	130000 mPa.s (23°C)
Température d'auto-allumage :	== °C - No explosive or spontaneous ignition in contact with air at room temperature
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A. - This product is a mixture
Propriétés explosives:	== - No components with explosive properties
Propriétés comburantes:	N.A. - No component with oxidizing properties

9.2. Autres informations
No additional information

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies de pénétration:

Ingestion:	Oui
Inhalation:	Non
Contact:	Non

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

The following tests refer to a mixture with a similar composition

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques sur le produit :

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX G19 FR /A

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) - CAS: 25068-38-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 23000 mg/kg

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: map1 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg

Test: map1 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 100 mg/kg

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane - CAS: 933999-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2190 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 4900 mg/kg

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: map1 - Voie: Orale = 200 mg/kg

Test: map1 - Voie: Inhalation = 16 mg/m³

4-nonylphénol, ramifié - CAS: 84852-15-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2140 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin : Négatif - Source: OECD TG 404

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Rat : Négatif - Source: OECD TG 429

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

e) mutagénicité sur les cellules germinales

f) cancérogénicité

g) toxicité pour la reproduction

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

j) danger par aspiration

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX G19 FR /A

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) - CAS: 25068-38-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.8 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1.3 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.3 mg/l

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane - CAS: 933999-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 47 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 30 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 23.1 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

4-nonylphénol, ramifié - CAS: 84852-15-3

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 740 -

Durée: 28 d - Remarques: N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'ya pas de données disponibles sur le mélange

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit durci (EC code) : 08 04 10

Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N. ONU: ==

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX G19 FR /A

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
RID/ADR: marchandise non dangereuse
ADR-Numéro supérieur: NA
Aérien (ICAO/IATA): marchandise non dangereuse
Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Substances SVHC:

Substances en candidate list (Art. 59 Reg. 1907/2006, REACH):

4-nonylphénol, ramifié

Niveau de préoccupation équivalent et qui peuvent avoir des effets graves sur l'environnement, Perturbateur endocrinien

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

no

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

- RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques
- RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

- NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances
- I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
- KSt: Coefficient d'explosion.
- LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
- LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
- LTE: Exposition à long terme.
- PNEC: Concentration prévue sans effets.

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX G19 FR /A

RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
OEL:	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List
N.A.:	Non disponible